



Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Feulen

Séance publique du 8 juin 2011

Date de l'annonce publique de la séance: 1^{er} juin 2011

Date de la convocation des conseillers: 1^{er} juin 2011

Présents: F. Etgen, bourgmestre ; V. Reinartz-Krack et F. Mergen, échevins ;
C. Banz, T. Bindels-Braun, J. Funck, A. Hansen, A. Kuffer-Hoffmann, G. Schank,
conseillers ;
M.J. Schank-Reuter, secrétaire communale.

Excusé: /.

Point de l'ordre du jour: 06 b)

Objet : Nouvelle fixation de la taxe pour nuits blanches

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 11 janvier 2007, approuvée par arrêté grand-ducal du 2 mars 2007 par laquelle le conseil communal a fixé la taxe à percevoir pour la prorogation des heures normales d'ouverture d'un débit de boissons alcooliques jusqu'à trois heures du matin à 20,00 euros ;

Vu la proposition du collège échevinal tendant à majorer la taxe pour la prorogation des heures normales d'ouverture d'un débit de boissons alcooliques jusqu'à trois heures du matin à 25,00 euros ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Décide avec toutes les voix

- a) de fixer la taxe à percevoir pour la prorogation des heures normales d'ouverture d'un débit de boissons alcooliques jusqu'à trois heures du matin à 25,00 euros ;
- b) de soumettre la présente délibération à l'approbation de l'autorité supérieure.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

- suivent les signatures -

Pour expédition conforme.
Feulen, le 18 juin 2011
Le bourgmestre, la secrétaire,

Certificat de publication

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Feulen certifie que

la délibération du 8 juin 2011, par laquelle le conseil communal a nouvellement fixé la taxe à percevoir sur les nuits blanches,

approuvée par arrêté grand-ducal du 10 juillet 2011 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région le 13 juillet 2011, réf. 4.0042,

a été publiée et affichée à partir du 25 juillet 2011.

Feulen, le 26 juillet 2011

Le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

la secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a smaller, more complex mark above it.A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left side and a vertical stroke on the right.